

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
17 MAI 2017**

MERCREDI, le dix-septième jour du mois de mai deux mille dix-sept (17 mai 2017), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ÉTAIT ABSENTE

Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général et 3 personnes assistaient à la rencontre.

2017-05-75

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2017;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Nomination d'un inspecteur régional chargé de l'application du règlement sur l'abattage d'arbres et de la protection du couvert forestier;
 - b. Embauche d'une ressource temporaire en inspection d'évaluation;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Accès au dossier clicSÉCUR - autorisation;
 - c. Entente de développement culturel 2018-2020;
 - d. Radios CB pour véhicules du service d'hygiène du milieu;
 - e. Assemblée des MRC;
 - f. Bilan et rapport budgétaire comparé par fonction;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Projet de modification du schéma d'aménagement 2017-103;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports d'avril 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité publique;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants ;
 - i. Demandes de commandites;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
9. Développement économique :
 - a. Dissolution du Fonds Soutien Mauricie;
 - b. FQM (mise en place d'un fonds local de solidarité);
 - c. Soutien au travail autonome (entente de service 2017-2018);
 - d. Financement d'entreprises;
 - e. Plan d'action pour le développement touristique;
10. Demandes d'appuis ou autres;
11. Correspondance déposée;
12. Pour votre information;
13. Autre(s) sujet(s);
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2017-05-76

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2017

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 19 avril 2017.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2017-05-77

4a. NOMINATION D'UN INSPECTEUR RÉGIONAL CHARGÉ DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ABATTAGE D'ARBRES ET DE LA PROTECTION DU COUVERT FORESTIER

Considérant les dispositions des articles 2.1 et 2.2 du règlement 2003-08-12 relatif à l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier, monsieur Yvan Magny a été nommé inspecteur régional responsable de l'application dudit règlement;

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux nomme monsieur Éric Lesage à titre d'adjoint à l'inspecteur régional, responsable de l'application du règlement 2003-08-12 et de ses amendements et qu'à ce titre, celui-ci soit habile à remplir les devoirs et à exercer les pouvoirs cités à l'article 2.2 de ce règlement.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-05-78

4b. EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher une ressource temporaire à temps plein pour permettre au service d'évaluation foncière de faire face à un surcroît de travail dû aux problèmes occasionnés notamment par des changements technologiques;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à recruter, au moyen d'un appel de candidatures, un(e) inspecteur(trice) en évaluation foncière pour la période du 26 juin au 1^{er} décembre 2017;

Que les conditions de travail de cette personne salariée temporaire à temps plein soient celles prévues dans la convention collective du personnel de la MRC;

Que le directeur général soit également autorisé à inviter au moins deux entreprises spécialisées en évaluation municipale afin d'obtenir des prix en vue de l'attribution de contrat en sous-traitance pour l'inspection de résidences, suite à des ventes ou à l'émission de permis de construction.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2017-05-79

5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10234 à 10321 au 17 mai 2017, totalisant 376 568,84 \$

Adoptée.

2017-05-80

5b. ACCÈS AU DOSSIER CLICSÉCUR - AUTORISATION

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux utilise clicSÉCUR – Entreprises et Mon dossier pour les entreprises, pour différentes inscriptions ou consultations;

Considérant que le numéro d'entreprise de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est le NEQ 8831855315;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que monsieur Patrick Baril, #550, soit et est, par la présente, autorisé à :

- consulter le dossier d'entreprise de la MRC des Chenaux et pour agir au nom et pour le compte de celle-ci, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- effectuer l'inscription de la MRC des Chenaux aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la MRC des Chenaux, y renoncer ou la révoquer selon le cas;
- effectuer l'inscription de la MRC des Chenaux à « clicSÉCUR » - Entreprise et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de la MRC des Chenaux, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, qui peut être consulté sur le site de Revenu Québec et qui peut être accepté;

Que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la MRC des Chenaux et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée.

2017-05-81

5c. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

Considérant que l'entente de développement culturel offerte par le ministère de la Culture et des Communications est un outil qui favorise la prise en compte des particularités locales et qui place le citoyen au cœur de ses interventions;

Considérant que la mise en application des actions inscrites dans l'entente de développement culturel pour les années 2018 à 2020, contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la MRC des Chenaux;

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique culturelle en 2006;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité des représentants présents que :

1. La MRC des Chenaux adresse une demande au ministère de la Culture et des Communications afin de participer à l'entente de développement culturel 2018-2020 prévoyant des actions dont le coût total est de 30 000 \$ pour notre territoire;
2. Le conseil confirme sa contribution financière annuelle de 10 000 \$ à l'entente pour la réalisation des actions identifiées sur un tableau ci-après, soit l'équivalent de ce que fournit le ministère de la Culture et des Communications du Québec, et ce à compter du budget 2018;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Actions de l'entente de développement culturel 2018-2019-2020	
Produire un calendrier d'animations pour les dix bibliothèques de la MRC	21 000 \$
Rendre les arts de la scène accessibles aux jeunes (12 – 17 ans)	27 000 \$
Favoriser le développement de projets à caractère patrimonial	9 000 \$
Participer au projet patrimonial régional	3 000 \$
PARTICIPATION DE LA MRC	30 000 \$
PARTICIPATION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	30 000 \$
TOTAL	60 000 \$

3. Le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, l'entente de développement culturel 2018 – 2020.

Adoptée.

2017-05-82

5d. RADIOS CB POUR VÉHICULES DU SERVICE D'HYGIÈNE DU MILIEU

Considérant que la compagnie MATREC exige que nos véhicules du service d'hygiène du milieu soient munis d'appareils radios de type CB pour circuler sur le site d'enfouissement de Champlain;

Considérant la proposition de la compagnie Groupe CLR de Trois-Rivières;

Il est en conséquence proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition du Groupe CLR, consistant à l'achat de trois appareils radios fixes de type CB, pour un montant total de 442,95 \$ plus taxes. Cette proposition inclut également une antenne magnétique LittleWil par appareil.

Le coût de cet achat est financé par les municipalités incluses dans la catégorie V du budget 2017.

Adoptée.

2017-05-83

5e. ASSEMBLÉE DES MRC

Considérant que La Fédération québécoise des municipalités tiendra une assemblée regroupant les MRC du Québec les 31 mai et 1^e juin prochains dans la région de Québec;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il est important que notre MRC y soit représentée;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Luc-Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le préfet, le directeur général et le directeur général adjoint à participer à l'assemblée des MRC organisée par la FQM et que leurs frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5f. BILAN ET RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARÉ PAR FONCTION

Les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-05-84

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-476-09 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme et leur règlement de zonage;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de -Vincennes, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2009-476-09 de la municipalité de Saint-Stanislas.

Adoptée.

2017-05-85

6a. CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-01 DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN, DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-02 ET DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2017-03

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme et leur règlement de zonage;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le plan d'urbanisme numéro 2017-01, le règlement de zonage numéro 2017-02 et le règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-03 de la municipalité de Champlain.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard du périmètre d'urbanisation du secteur Bécancour de la ville de Bécancour);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-05-86 **6c. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2017-103 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Avis de motion est donné par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il y sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

2017-05-87 **6c. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-103 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications et de mettre à jour certaines informations dans le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement 2017-103 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est également résolu d'adopter le document intitulé « document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 2014-91 ».

Adoptée.

2017-05-88 **6c. DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2017-103**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2017-103 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales son avis sur le projet de règlement 2017-103 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2017-05-89 **6c. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet règlement 2017-103 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC tienne sur le territoire de la MRC des Chenaux, une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 2017-103 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Guy Simon informe ses collègues que le certificat d'autorisation pour le rehaussement des cellules à Saint-Étienne-des-Grès est sur le point d'être reçu. La régie procède actuellement à une étude de scénarios pour le compostage des matières putrescibles. Finalement, les négociations pour le renouvellement de la convention collective vont débiter prochainement.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – AVRIL 2017

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel résume le rapport d'activités du mois d'avril, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, rappelle à ses collègues la tenue à dix-huit heures trente, de la soirée de présentation du plan stratégique de développement durable du 29 mai à Saint-Narcisse. L'évènement sera animé par monsieur René Beaudoin.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité, indique que les négociations reprendront le 24 mai.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot informe ses collègues des trois priorités locales qui ont été communiquées à la Sûreté du Québec, soit :

1. Sécurité routière aux abords des établissements scolaires en lien avec le transport des étudiants et intervenir en matière de stupéfiants;
2. Présence et interventions maintenues dans nos villages et aussi dans leurs rangs afin de contribuer à la diminution du nombre de collisions et améliorer le sentiment de sécurité des usagers de la route et de la population en général;
3. Présence policière de proximité aux événements de la MRC et de ses municipalités. Assurer une visibilité et une accessibilité aux policiers pour les citoyens de la MRC.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-05-90

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS – DEMANDES DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et évènements » ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que six projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Mud & Jam St-Stan	Courses de véhicules tout-terrains 15 et 16-07-2017	500 \$
Fondation du CÉGEP de Trois-Rivières	Programmation 2017 de l'observatoire de Champlain	1000 \$
Vieux presbytère de Batiscan	Sacré circuit 2017	1000 \$
Vieux presbytère de Batiscan	Programmation 2017-2018	1000 \$
Municipalité de Saint-Narcisse	Journée culturelle dans les camps de jour 2017	1000 \$
Ass. des loisirs de Saint-Stanislas	Classique provinciale de canots de la Batiscan	500 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2017-05-91

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Travaux d'amélioration 2017 pour les loisirs	69 580 \$	21 366 \$

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit:

- 70 % à la signature du protocole requis;
- 30 % suite à la réception d'un rapport final.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2017-05-92

8a.iii. ENVELOPPES – PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le 8 mai dernier se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre en considération des projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Vieux Presbytère de Batiscan	<i>Mise en valeur du Chemin du Roy – phase 2</i>	30 000 \$	10 000 \$
Corporation touristique de Batiscan	<i>Boutique le Hang'Art en ligne - projet pilote</i>	18 700 \$	6 700 \$
CDC des Chenaux	<i>Achat local phase 3</i>	25 000 \$	12 500 \$
Société d'aide au développement de la Vallée de la Batiscan (SADC)	<i>Loisir actif et saines habitudes de vie</i>	152 536 \$	N/R
Héritage Vallée de la Batiscan	<i>Projet-pilote de forfaitisation de la Vallée de la Batiscan</i>	37 500 \$	N/R

Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante:

- 70 % suite à la signature d'un protocole;
- 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2017-05-93

9a. DISSOLUTION DU FONDS SOUTIEN MAURICIE

Considérant que les administrateurs du Fonds soutien Mauricie confirment que les dissolutions du *Fonds soutien Mauricie SEC* et de son commandité *Gestion du Fonds soutien Mauricie inc.* seront effectives le 30 juin 2017, conformément à l'article 2.9.1 de la convention de Société en commandite.

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux consente à la dissolution de la société et de son commandité et :

- Qu'en tant que commanditaire, la MRC des Chenaux accepte la prise en charge des déficits accumulés selon son pourcentage de participation dans la société;
- Exige que le conseil d'administration exécute les obligations de la société, en obtienne la remise ou y pourvoie autrement;
- Autorise monsieur Patrick Baril, président du Fonds soutien Mauricie, à signer les déclarations de dissolution des sociétés.

Adoptée.

2017-05-94

9b. FQM (MISE EN PLACE D'UN FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ)

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est d'avis qu'il serait utile de se doter du Fonds local de solidarité afin d'augmenter sa capacité de soutenir le développement économique du territoire;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, et résolu à l'unanimité d'accepter la mise en place et la gestion du Fonds local de solidarité de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement (FLI);

Il est de plus résolu d'autoriser une contribution non remboursable provenant du Fonds de développement du territoire au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) afin de permettre la mise en place du FLS et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'un tel fonds.

Adoptée.

9c. SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (ENTENTE DE SERVICE 2017-2018)

Les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé.

2017-05-95

9d. FINANCEMENT D'ENTREPRISES

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fond local d'économie sociale (FLES);

Il est en conséquence proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLES 2017-03, prévoyant une aide financière non remboursable de 7 350 \$ provenant du Fonds local d'économie sociale, à l'entreprise l'ÉTAB et autorise le paiement de ce montant au promoteur;

Que toutes les conditions prévues pour le dossier accepté par la présente résolution en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour chacun de ceux-ci ;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2017-05-96

9e. PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Considérant que madame Marie-Andrée Trudel, agente de développement touristique a produit un plan d'action détaillant les activités touristiques 2017-2018 à être réalisées;

Considérant que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en trouvent satisfaits;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve ledit plan d'action 2017-2018 en retranchant l'item « Se créer une image de marque distinctive ».

Adoptée.

10. APPUIS ET AUTRES

10a. MRC DU TÉMISCAMINGUE (P.L. 132 MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette correspondance, mais n'y donnent pas suite.

10b. MRC DE LOTBINIÈRE (GAZ DE SCHISTE – POSITION DE LA MRC)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette correspondance, mais n'y donnent pas suite.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-05-97

10c. MRC DE BEAUHARNOIS – SALABERRY (CAMPAGNE BON PIED, BON ŒIL)

Considérant que la MRC de Beauharnois-Salaberry, de concert avec ses municipalités, la Sûreté du Québec, le service de police de la ville de Châteauguay et la Société de l'assurance automobile du Québec travaillent, depuis 2016, à la tenue d'une campagne de sensibilisation régionale nommée « Bon pied, Bon œil »;

Considérant que l'objectif de cette campagne est de sensibiliser davantage les citoyens à l'importance d'agir et de se comporter de façon sécuritaire aux intersections et aux passages piétonniers, en plus d'éveiller la conscience collective à cette problématique sociale et de sécurité;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appui la MRC de Beauharnois-Salaberry dans ses démarches auprès au ministère de la Sécurité publique, de tenir une campagne de sensibilisation nationale de type « Bon pied, Bon œil » ayant pour objectif la promotion du respect des règles du Code de la sécurité routière et de l'importance du partage sécuritaire de la route entre ses différents usagers.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (subvention PIIRL);
- b. Société d'habitation du Québec (budget de 306 900 \$ pour le programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite);
- c. Économie, Science et Innovation (subvention de 10 990,03 4 pour la Communauté entrepreneuriale du 25 avril 2016 au 31 mars 2017);
- d. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (subventions totalisant 155 904, 18 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles);
- e. Ministère de la Culture et des Communications (versements totalisant 41 000 \$ à redistribuer aux MRC participantes – Programme Aide aux initiatives de partenariat);
- f. FQM (adhésion à la FQM);
- g. Ministère de la Sécurité publique (accusé réception du rapport d'activités 2016);
- h. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire);

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Résolution 2017-05-74 de Saint-Prospere-de-Champlain en appui à la déclaration de compétence de la MRC en matière de gestion de logement social;
- b. Transport adapté et collectif des Chenaux (états financiers au 31-12-2016);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- c. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration tenue le 21 mars 2016);
- d. Comité ZIP les deux rives (documentation relative à l'assemblée générale annuelle);

13. AUTRES SUJETS

2017-05-98

13a. RETRAITE DU SERGENT JEAN-PIERRE THIBAUT

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC des Chenaux de féliciter Monsieur Jean-Pierre Thibault pour ses loyaux et appréciés services au sein de la Sûreté du Québec de la MRC des Chenaux depuis au-delà de 26 années et lui souhaitent une retraite bien méritée...

Adoptée.

2017-05-99

13b. OSE ENTREPRENDRE – FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DE LA MRC

Considérant que lors du 19^e gala régional du Défi OSEntreprendre, deux lauréats régionaux de la Municipalité régionale de comté des Chenaux se sont distingués dans le volet « création d'entreprises » en vue de l'étape ultime qu'est la finale nationale de ce concours;

Considérant que ce concours permet de souligner l'audace de celles et ceux qui ont osé entreprendre et de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales;

Il est en conséquence proposé et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux félicite les entreprises LaManchure de Notre-Dame-du-Mont-Carmel dans la catégorie « Exploitation, transformation, production » et Pranasens Inc. de Sainte-Geneviève-de-Batiscan pour le prix « Réussite ».

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-05-100

14.a APPUI AU PROJET-PILOTE DE FORFAITISATION DE LA VALLÉE-DE-LA-BATISCAN

Considérant que madame Johanne Germain, présidente d'Héritage Vallée de la Batiscan, a présenté un projet-pilote de forfaitisation de la Vallée-de-la-Batiscan impliquant la MRC de Mékinac, l'Agglomération de La Tuque ainsi que la MRC de Portneuf;

Considérant que les membres du conseil sont d'avis que ce projet pourrait être admissible au nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie ledit projet dans l'éventualité où il serait présenté au Fonds d'appui au rayonnement des régions.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-05-101

15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt heures (20 h 00), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET